

cet argent et qui seraient susceptibles d'emprunter, et je crois qu'il devrait y avoir un taux d'intérêt fixe. Je suis d'accord avec le député de Skeena sur ce point et ce taux devrait être inférieur à 8½ ou 8¼ p. 100.

Enfin, monsieur l'Orateur, je le répète, l'exploitant d'une petite entreprise mérite un meilleur sort, à mon avis. Le ministre en a plus ou moins convenu lorsqu'il a déclaré, comme en fait foi la page 1395 du hansard du 11 avril:

je conviens que le petit homme d'affaires canadien a raison de se plaindre. Il a vu le gouvernement traiter avec les gros syndicats et les grosses entreprises alors qu'aucun secteur du gouvernement ne s'occupe de lui.

Je me contente de répéter au ministre ses propres remarques et d'inviter le gouvernement à insister autant qu'il le peut sur le besoin de créer un ministère spécial chargé d'encourager la création de nouvelles petites et moyennes industries et d'aider celles qui existent déjà à se développer, contribuant ainsi à créer les nombreux emplois qui sont nécessaires si notre pays veut sortir un jour de ce que le député de Skeena appelle, de façon imagée mais exacte, cette pagaille financière.

• (1620)

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, . . .

M. Blais: Dites que vous êtes en faveur et asseyez-vous.

M. Clark (Rocky Mountain): Je crois que si notre rôle ici était simplement d'opiner du bonnet et de nous rassembler, nous serions tous à la Barbade aujourd'hui, au lieu de siéger à la Chambre des communes.

Une voix: C'est un coup bas!

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je m'étonne qu'on parle d'un coup bas en présence du ministre des Transports. Je doute fort que le coût d'affrètement d'un avion pour l'aller-retour soit bas.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que, conformément au Règlement, le député devrait s'en tenir au sujet. Je le prierais donc de le faire.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je voulais simplement riposter à certains coups bas et aux remarques venant d'en face.

Le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis en vue de la troisième lecture met de l'ordre dans trois de nos lois: la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Néanmoins, il serait erroné de croire qu'il s'agit uniquement d'une mesure administrative. Des modifications très utiles y ont été apportées et le projet de loi a été sensiblement amélioré. Quant à l'amendement du député de Skeena (M. Howard) j'ai l'impression, à titre de débutant qu'il dépasse la compétence de la Chambre à cette étape-ci. J'attends avec intérêt les décisions qui seront rendues à ce sujet.

Il est évident que de véritables améliorations ont été apportées au bill dont nous sommes saisis. Nous approuvons tous, je crois, les montants maximums accrus des prêts garantis en vertu des trois catégories prévues dans la mesure. A titre de représentant de ma circonscription, j'approuve certes la proposition visant à étendre les prêts destinés aux améliorations agricoles pour les réparations et les révisions majeures. La chose est très importante pour les gens qui s'adonnent à l'agriculture dans l'Ouest

Lois sur les prêts

de l'Alberta. Je suis persuadé, comme mon collègue d'Ottawa-Ouest (M. Reilly) le signalait il y a quelques instants, que les modifications concernant les petites entreprises en vertu desquelles les nouvelles entreprises auront droit à des prêts constituent une véritable amélioration. Cette disposition profitera beaucoup à certaines régions comme la mienne, où les gens qui voulaient lancer de petites entreprises éprouvaient jusqu'ici de nombreuses difficultés.

La nouvelle définition plus générale de la petite entreprise sera aussi utile, car elle est beaucoup plus réaliste que celle que renfermait l'ancienne loi. Naturellement, je me réjouis de ce que le ministre ait tenu compte de l'avis de mes collègues de l'Alberta et ait inclus les Bureaux du Trésor de l'Alberta dans la liste des organismes visés par la mesure.

On ne saurait trop répéter que le relèvement du plafond de \$25,000 à \$50,000 constitue, en fait une indexation, compte tenu du taux d'inflation actuel. En réalité, on n'a pas doublé le montant maximum des prêts en vertu de la mesure, car le taux d'inflation dépasse maintenant 10 p. 100. Parce que le ministre des Finances (M. Turner) ne s'est pas occupé de le contenir, tout indique qu'il se maintiendra au niveau actuel. Il semble que l'inflation va dépasser 10 p. 100 pendant encore quelque temps. Au lieu de doubler les limites sur les prêts dont certains peuvent avoir besoin pour payer des services, le ministre a introduit dans cette mesure le concept de l'indexation, afin de permettre aux gens de faire face aux frais accrus qu'ils doivent assumer pour maintenir leurs opérations de pêche, leurs petites entreprises ou leur exploitation agricole.

Après que cette mesure aura été en vigueur pendant quelque temps, il sera intéressant de la remettre à l'étude pour voir si elle est efficace et si elle aide les jeunes à se lancer en agriculture. Comme mon collègue, le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) l'a mentionné l'autre soir, de toute évidence, notre pays a grand besoin d'une réforme qui permettrait aux jeunes gens d'obtenir des prêts et de l'aide d'après leur réputation, et pas simplement sur nantissement.

Nous tous des régions agricoles sommes conscients du très grave problème que pose pour l'avenir de l'agriculture le fait que la moyenne d'âge des agriculteurs au pays est d'un peu plus de 50 ans. Je me souviens d'une visite que j'ai faite il n'y a pas longtemps à un de mes mandants de Green Court, en Alberta. Il y avait dans la pièce 14 agriculteurs actifs, mais, seulement un avait moins de 40 ans. Voilà le genre de situation que nous rencontrons partout au pays. L'une des causes réside évidemment dans le fait qu'il est très difficile pour les jeunes agriculteurs qui ne disposent pas de garantie additionnelle importante, ou qui n'ont pas un père riche pour les appuyer, de se lancer en agriculture.

J'estime que l'une des faiblesses d'une mesure législative de ce genre réside dans le fait que l'on ne manifeste pas beaucoup d'intérêt à s'engager dans des investissements qui pourraient comporter un certain élément de risque. Le gouvernement de l'Alberta a fait preuve de beaucoup plus d'imagination en ce domaine et a été disposé à appuyer certaines entreprises agricoles comportant un élément de risque, qu'il s'agisse de jeunes agriculteurs aussi bien que d'autres catégories d'entrepreneurs. Ce sera à mon avis la seule façon dont nous pourrions remédier à la situation, parce que l'âge moyen déjà avancé et de plus en plus élevé de ceux qui seraient disposés à se prévaloir de cette loi au Canada donne lieu à une situation qui porte en elle les éléments d'autodestruction de l'industrie agricole.